



C.R. FOOTBALL DIVERSIFIE REUNION DU 13 JANVIER 2026

PAGE 1/3

P.V. n° 5

Présidente : Mme BERLAND MILLET

Présents : M. BORDIER - CHARPENTIER

Assiste : M. VALLET (D.G.A)

COUPE NOUVELLE AQUITAINE FOOTBALL-ENTREPRISE

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FOOTBALL ENTREPRISE

SAISON 2025/2026

21 Engagés

Du 10 au 16 Novembre 2025	1er Tour	5	matches avec	10	clubs
Du 09 au 15 Février 2026	1/8èmes de Finale	8	matches avec	5	vainqueurs + 11 entrants
Du 09 au 15 Mars 2026	1/4 de Finale	4	matches avec	8	vainqueurs
Du 11 au 17 Mai 2026	1/2 Finales	2	matches avec	4	vainqueurs
Le samedi 20 Juin 2026	FINALE	1	match avec	2	vainqueurs

Homologation des rencontres du 1^{er} Tour :

La C.R. FOOT DIVERSIFIE homologue les résultats des rencontres du 1^{er} tour qui se sont déroulées du 10 au 16 Novembre 2025.

Coupe Na Foot Entreprise / Phase Unique			Poule Unique		
Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie
55094799	26135.1	13/11/2025 Logifoot 1 - Fc Jv Travaux 1	1 - 6		13/11/2025 22:58
55094800	26136.1	12/11/2025 Fc Plaisir 1 - Bordeaux Metropole 1	0 - 3		12/11/2025 22:48
55094801	26137.1	13/11/2025 Fc Groupe Pichet 1 - Daxap Rc 1	2 - 7		13/11/2025 23:55
55094802	26138.1	13/11/2025 Fc Le Bon Jouet 1 - Bordaleko Ee Futbol 1	3 - 1		14/11/2025 21:53
55094803	26139.1	13/11/2025 Dassault Bordeaux Sp 1 - Amateurs Fc Aquitain 1	3 - 6		13/11/2025 23:09

C.R. FOOTBALL DIVERSIFIE REUNION DU 13 JANVIER 2026

PAGE 2/3

Le tirage au sort des 1/8èmes de Finale :

Elle procède ce jour au tirage au sort des 8 rencontres comprenant **les 5 vainqueurs du tour précédent** et **les 11 équipes exemptées du 1^{er} Tour** à savoir C.A. SECURITE SOCIALE - C.H.R. TALENCE - A.S. SAFRAN BORDEAUX - A.S. MICHELIN BASSENS - THALES F.C. - FULL ACE SPORT F.C. - F.C. P2M - A.S. SUD OUEST AUTO - SPEEDAUTO F.C. - AIRCALO FOOTBALL CLUB et F.C. ESPACE FOOT.

La liste des rencontres :

Rappel extrait règlement de la COUPE NOUVELLE AQUITAINE FOOT ENTREPRISE :

« 2/ Choix du club recevant

Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort. Aucune hiérarchie de niveau n'est appliquée sur cette épreuve. Toutefois, si le club tiré au sort en second s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors du même tour, ce club deviendra recevant.

En cas d'exemption d'un des deux clubs opposés, la règle du premier tiré au sort est appliquée. »

Coupe Na Foot Entreprise / Phase Unique		Poule Unique		125
Dimanche 15/02/2026				
J2 55373775	27916.1 602635 A.S. Michelin Bassen 1	- 660429 F.C P2m 1	15H	Plaine De Jeux Séguinaud 2 à BASSENS
J2 55373776	27917.1 603159 Bordeaux Metropole 1	- 681923 Fc Le Bon Jouet 1	15H	Stade Antennes Du Lac N°25 à BORDEAUX
J2 55373777	27918.1 607240 Thales F.C. 1	- 600544 Securite Sociale Ca 1	15H	Stade Joseph Antoine Cruchon N°3 à MERIGNAC
J2 55373771	27912.1 660290 Daxap Rc 1	- 602459 Assb 1	15H	Stade Joseph Antoine Cruchon N°3 à MERIGNAC
J2 55373772	27913.1 664971 Asa 1	- 660156 Fc Team Approved-Fa 1	15H	à
J2 55373778	27919.1 665078 Fc Jv Travaux 1	- 660641 Assoa 1	15H	à
J2 55373773	27914.1 680731 Amateurs Fc Aquitain 1	- 660797 Speedauto Fc 1	15H	Complexe Sportif Léo Lagrange 1 à PAREMPUYRE
J2 55373774	27915.1 682765 F.C. Espace Foot 1	- 601096 Chr Talence 1	15H	Stade Du Jard 3 à MERIGNAC

La règlementation :

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé (**du lundi 09 au dimanche 15 Février 2026 au plus tard**).

Les clubs opposés doivent se contacter afin de communiquer rapidement à la Ligue la date, le lieu et l'horaire de chaque rencontre.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (**pas de prolongation**), les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Un arbitre central et deux arbitres-assistants seront désignés sur chaque rencontre par la **C.D. Arbitrage de la Gironde**.

En cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

Si le terrain du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation et si ce club ne peut proposer de terrain de repli, la rencontre est automatiquement inversée.

C.R. FOOTBALL DIVERSIFIE REUNION DU 13 JANVIER 2026

PAGE 3/3

A défaut d'utilisation des terrains des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport au championnat régional ou départemental.

LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION

Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat.

Toutefois :

- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.
- le nombre de joueurs titulaires d'une licence de Football Entreprise et d'une licence Libre, Foot Loisir ou de Futsal pouvant être inscrit sur la feuille de match de Coupe Nouvelle-Aquitaine de Football Entreprise **est limité à 4** sur l'ensemble de l'épreuve.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competlfna@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !

La règle des **REMPLOACES-REEMPLACANTS** s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer **seize** joueurs sur la feuille de match (seulement **3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec l'article 144 des R.G. de la F.F.F.**)

Prochaine réunion sur convocation,

La Présidente de la C.R. FOOTBALL DIVERSIFIE,

Mme BERLAND MILLET Stéphanie,



Le secrétaire de séance,

M. VALLET Vincent,



P.V. validé le 15 Janvier 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la L.F.N.A.